

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA PÊCHE CÔTIÈRE

Est-ce
que ça me
concerne?

NOYAU INDÉPENDANT

OUI

Si vous êtes titulaire :

- de tout permis commercial côtier (tout l'Atlantique et le Québec)

MAIS NON

Si vous êtes titulaire :

- d'un permis de corporation antérieur à 1979 (tout l'Atlantique et le Québec)
- d'un permis de corporation d'avant 1989 qui ne nomme pas son exploitant (Maritimes)
- d'un permis de flottille exemptée (Maritimes)
- d'un permis riverain (Maritimes et Golfe)

Le règlement ne s'applique pas aux permis délivrés en vertu du *Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones*.

Changements
au 1^{er} avril
2021

Comment
puis-je utiliser et
bénéficier de ce
permis?

VOUS POUVEZ

1. Participer à la pêche
2. Profiter du poisson que vous capturez
 - ventes de poisson et répartition des ventes
 - des dispositions pour vendre le poisson en échange d'un bien ou service
3. Prendre toutes les décisions relatives à vos opérations
 - quand, où et comment pêcher
 - qui fait partie de votre équipage
 - où vous débarquez les prises
4. Demander le renouvellement ou l'émission d'un permis de remplacement à une autre personne admissible

VOUS DEVEZ

1. Maintenir à tout moment le contrôle de l'utilisation du permis et des décisions prises concernant son utilisation
2. Conserver un registre d'équipage

Tenir un registre de tous les membres de l'équipage à bord de votre navire lors de chaque sortie de pêche :

- nom
- numéro d'identification du pêcheur ou du certificat de pêcheur provincial
- navire
- espèces
- date de début de l'expédition de pêche
- date de fin de l'expédition de pêche

Conserver ces registres pendant au moins **cinq ans**.

Qu'est-ce que
cela signifie si
je possède une
entreprise
de pêche?

VOUS DEVEZ

- maintenir à tout moment le contrôle de l'utilisation du permis et des décisions prises concernant son utilisation
- répondre aux critères d'éligibilité des titulaires de permis du noyau indépendant
- détenir et contrôler 100 % des actions avec droit de vote au sein de la compagnie

SI VOTRE ENTREPRISE

- a à la fois des actions avec et sans droit de vote, vous devez avoir 100 % des actions avec droit de vote, être le seul administrateur ou directeur et tous les actionnaires sans droit de vote doivent être des membres de la famille immédiate
- si vous avez des actionnaires sans droit de vote, ils doivent être de la famille immédiate
- verse des dividendes, ceux-ci ne doivent être versés qu'à la famille immédiate
- a une structure secondaire, vous devez avoir 100 % des actions avec droit de vote
- a créé une fiducie familiale, vous devez en être le fiduciaire et les bénéficiaires doivent tous être des membres de la famille

La famille immédiate comprend :

- votre femme ou votre mari ou conjoint de fait
- vos parents ou grands-parents, frères ou sœurs, enfants ou petits-enfants (ou arrière-petits-enfants) ou ceux de votre conjoint
- les conjoints de vos enfants ou les conjoints des enfants de votre conjoint

Les tantes, oncles, nièces, neveux et cousins ne sont **PAS** inclus

Quand peut-on
transférer
l'utilisation et
les avantages
d'un permis?

VOUS POURRIEZ

- demander au MPO d'autoriser un exploitant substitut
- avoir un accord de partage des prises avec les personnes qui pêchent à bord de votre navire
- utiliser le permis comme garantie dans un contrat de prêt
- transférer les avantages du permis à une société de pêche familiale si vous avez le contrôle à 100 % des actions avec droit de vote
- demander un transfert de quota ou d'engin à un autre titulaire de permis éligible

Une réémission de permis peut également être demandée en cas de faillite, de décès ou d'incapacité du titulaire du permis.

Le ministre de Pêches et Océans Canada conserve un pouvoir discrétionnaire absolu en matière de délivrance de permis.

Comment
puis-je confirmer
que je suis
conforme?

NOUVELLE DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE

Cette déclaration n'est pas nouvelle pour les titulaires de permis de pêche côtière.

Lorsque vous ou votre représentant allez payer les droits du permis dans le SNEPL, la déclaration apparaîtra. Lisez-la et cochez la case en bas pour confirmer que vous comprenez la réglementation et que vous y conformez. Ensuite, passez à "payer maintenant".

Titulaires de permis du noyau indépendant

